Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1969)

Heft: 113-114: L'état de la question : service militaire différencié : présence dans le Tiers-Monde

Artikel: M. Jacques Freymond, Vice-président du C.I.C.R., Colonel E.M.G., pour un service militaire différencié

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1028367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOCUMENTS

I
M. JACQUES FREYMOND, VICE-PRÉSIDENT DU C.I.C.R., COLONEL E.M.G., POUR UN SERVICE MILITAIRE DIFFÉRENCIÉ

Dans un article donné aux «Schweizer Monatshefte», avril 1969, intitulé «Le cas de la Suisse», M. Jacques Freymond envisage un système de secours international, qui ferait appel à des hommes rapidement mobilisables. Son idée ne coïncide pas tout à fait avec la nôtre, puisque nous envisageons plutôt des actions d'une certaine durée, de coopération plus que de secours. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que sa formule, elle aussi, postule le principe d'un service militaire différencié. De ce point de vue-là, sa prise de position est du plus haut intérêt. Elle rejoint celle de M. Olivier Long, que nous publions ci-dessous. Voir aussi le commentaire approbateur et incisif du « Journal de Genève » (21 avril 1969) sous la plume de Alain Hrisch.

« C'est du même désir d'associer plus directement le peuple suisse à la vie internationale et à la lutte pour le maintien de la paix, que procède un autre courant d'opinion favorable à la création d'un « bataillon de catastrophe » ou de contingents de « casques bleus ». Ces idées, lancées par des personnalités politiques influentes, comme M. Max Petitpierre ou M. Fritz Wahlen, ont suscité sans nul doute un large écho, en particulier parmi ce qu'il est convenu d'appeler les jeunes. Elles donnaient satisfaction également à ceux qui en Suisse regardent avec autant d'admiration que de dépit les initiatives

nombreuses de pays scandinaves et de cette Suède qui, quoique neutre, joue un rôle singulièrement actif au sein des Nations Unies.

» Il est possible qu'après plusieurs années d'étude et de recherches qui ont abouti, en particulier, à écarter la solution « casques bleus » pour des motifs politiques plus encore que financiers, nous débouchions enfin sur une formule efficace, celle de contingents mobilisables aussi bien lors de catastrophes naturelles que pour les types très variés d'opérations dans lesquelles le Comité international de la Croix-Rouge se trouve impliqué. Il ne semble pas, en effet, que les obstacles financiers soient ici insurmontables, ou plus exactement que le coût de l'organisation, de l'équipement ou de l'engagement des contingents envisagés, ne soit pas proportionné à la dimension relativement réduite des contingents à mettre sur pied. De même, l'engagement de détachements non armés permet d'éviter la contradiction qu'aurait pu représenter dans un pays en proie à des troubles la présence simultanée de Suisses exerçant des fonctions de police et d'autres Suisses venus sous le signe de la Croix-Rouge.

» Mais, quelle que soit la solution à laquelle nous finirons par aboutir, il n'en est pas moins certain que nous n'atteindrons à l'efficacité que si nous sommes en mesure de recruter pour ces missions des hommes de valeur. L'obstacle principal n'est pas d'ordre financier, et ce n'est pas en donnant de l'argent, même largement, que le citoyen suisse pourra s'imaginer qu'il fournit une participation active à la lutte contre la souffrance et le besoin.

» Ainsi, qu'il s'agisse d'opérations entreprises sous le signe de l'aide aux pays en voie de développement ou d'actions conduite par le Comité international de la Croix-Rouge, de la Croix-Rouge suisse ou plus directement par décision du gouvernement, nous devons pouvoir mobiliser rapidement les hommes requis pour le type d'action prévu. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de souligner,

comme je l'ai déjà fait il y a près de dix ans, que le système du volontariat ne suffit plus.
» Nous devons nous orienter vers une formule — qui n'est appliquée que de cas en cas et qu'il s'agit de systématiser — établissant une équivalence entre le service militaire accompli au pays et des services d'un autre type qui se font hors de Suisse. Des actions comme celles qui se déroulent au Moyen-Orient ou au Nigeria exigent la **mobilisation** rapide de Suisses de qualité et le plus souvent d'hommes qui appartiennent à ce qu'on appelle les cadres.
» C'est dans cette voie, et par l'élaboration rapide d'une solution s'appuyant sur notre système de milice, que nous trouverons des solutions nous donnant le sentiment que nous pratiquons une neutralité vraiment active, qu'en d'autres termes nous voulons **participer** à la vie du monde aux conditions de la neutralité. Cette mobilisation de Suisses à l'extérieur implique des sacrifices, elle impose également certains changements dans l'administration publique et privée qui devront mettre à disposition des hommes qu'elles sont prêtes à réintégrer au retour d'opérations qui peuvent être d'une certaine durée. Elle demande finalement un changement dans les esprits. Or, le monde anarchique dans lequel nous vivons exige de nous des décisions rapides et dans une certaine mesure radicales. »

LA PRISE DE POSITION DE M. OLIVIER LONG, ANCIEN AMBASSADEUR A LONDRES.

Devant les officiers vaudois, le 8 décembre 1965, M. Long déclarait :

« Tandis que les Européens se cherchent des « querelles de clocher » en épiloguant sur les qualités du « nationalisme » et du « supranationalisme », il vaudrait mieux lutter contre le paupérisme des pays

sous-développés du Tiers-Monde, si l'on veut épargner au reste du monde ses sombres répercussions. Le Tiers-Monde est un défi à la politique suisse. Notre pays doit sortir de ses habitudes, faire preuve d'imagination, d'audace et consentir des sacrifices. Donner de l'argent à ces peuples part d'un bon sentiment, mais obéit malgré tout à la loi du moindre effort. **A l'instar de la France qui offre la faculté de remplacer le service militaire par un service d'aide... nos jeunes gens devraient aller une année, au terme de leurs études et de leur apprentissage, former les cadres de ces pays en voie de développement. Nous avons leur confiance, parce que nous sommes politiquement désintéressés. »**

Bulletin de la section vaudoise de la Société suisse des Officiers. Janvier 1966.